

9. LOISIRS

- 23-127 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 23-128 9.2. Aide financière de soutien aux événements spéciaux – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.
- 23-129 9.3. Aide financière – Camp de jour La Bascule – La Clé des champs Sainte-Julie inc.
- 23-130 9.4. Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 – Ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 23-131 9.5. Attribution des routes payantes 2023
- 23-132 9.6. Adoption – Mise à jour – Politique d'attribution des subventions du conseil municipal
- 23-133 9.7. Adoption – Politique d'aide financière aux organismes communautaires de la Ville de Sainte-Julie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 23-134 10.1. Approbation – Centre de services scolaire des Patriotes – Projet de planification des besoins d'espace 2022-2027

11. RÉGLEMENTATION

- 23-135 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1303 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 805 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 805 000 \$ (Projet R-1293, lot 1)
- 23-136 11.2. Adoption – Règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière
- 23-137 11.3. Adoption – Règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci
- 23-138 11.4. Adoption – Règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720
- 23-139 11.5. Adoption – Règlement 1302 concernant les passages pour piétons et leur signalisation sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 23-140 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 55 000 Québécois.es reçoivent un diagnostic de cancer, cette annonce représentant un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer est la principale cause de décès au Canada, étant responsable de 28,2 % de tous les décès;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à plusieurs personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ 40 % des cancers pourraient être évités, ceux-ci étant liés à nos modes de vie et à notre environnement, en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois.es;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 55 % en 1992 à environ 64 % en 2021, le tout grâce au financement de recherches novatrices et que, par conséquent, nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois.es, atteints de tous types de cancer, ainsi que leurs proches, par l'entremise de la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, à la radiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois.es atteints de cancer à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE la jonquille est la première fleur à éclore au printemps et elle symbolise la force, le courage et l'espoir;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois.es à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Par conséquent, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois d'avril 2023 « *Mois de la jonquille* » et encourage les Julievillois.es à appuyer généreusement la cause de la Société canadienne du cancer.

**PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS,
DU 23 AU 29 AVRIL 2023**

ATTENDU QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour environ 900 personnes présentement en attente d'une greffe au Québec;

ATTENDU QUE ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 40 autres personnes;

ATTENDU QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un moment phare pour promouvoir cette importante cause auprès de la population et sensibiliser la population aux besoins cruciaux en donneurs;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Sainte-Julie à cette cause est susceptible de favoriser une sensibilisation accrue de la population à l'importance du don d'organes et de tissus;

Par conséquent, la Ville de Sainte-Julie proclame la Semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2023 et hissera, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville;

Les Jullievilleois.es qui le désirent sont invités à donner leur consentement au don d'organes et de tissus en signant l'endos de leur carte d'assurance maladie ou à s'inscrire au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* géré par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

23-119

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 14 MARS 2023

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 mars 2023, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-120

APPUI – PROJET ULTRA-TRAIL MONARQUE

ATTENDU le rôle crucial joué par le papillon monarque pour la restauration des écosystèmes, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement;

ATTENDU le déclin dramatique de la population de monarques, estimé à plus de 90 %, au cours des vingt dernières années;

ATTENDU le projet Ultra-Trail Monarque, un ultra-marathon de 4 500 km qui se déroulera d'août à novembre 2023, sur le trajet migratoire des monarques entre le Québec et le Mexique, ayant pour but une mobilisation citoyenne pour sensibiliser aux enjeux environnementaux sous-jacents à la situation précaire du monarque et aux moyens disponibles pour aider;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie est certifiée Ville amie des monarques par la Fondation David Suzuki, et ce, depuis 2020;

ATTENDU les différentes initiatives déjà prises par la Ville ou en cours de réalisation, pour assurer la protection du papillon monarque et de son habitat, dont des activités de sensibilisation, d'enseignement et de distribution de semences de plantes nectarifères lors d'activités municipales, ainsi que l'aménagement prochain de plantes nectarifères pour les monarques dans un parc de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE confirmer l'appui de la Ville de Sainte-Julie au projet Ultra-Trail Monarque;

D'encourager la population julievilloise à prendre part au mouvement de protection du papillon monarque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-121

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2023

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller Monsieur Christian Huard à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-122

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2022, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, tel qu'il appert à la résolution 22-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil du mois de juin 2023, initialement prévue le 13 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois de juin 2023, le mardi 6 juin 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-123

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR USAGÉ –
PROJET SA-23-14 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un tracteur neuf ou usagé 4x4 à châssis rigide;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-23-14 concernant l'achat et la livraison d'un tracteur usagé 4x4 à châssis rigide au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise René Riendeau (1986) inc., située au 1624, route Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 0C1, pour un montant total de 84 358,31 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 mars 2023;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur estimée à 250 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 77 258,66 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2024 à 2033;

D'approuver la révision de la programmation annuelle du projet TVP-23-01;

D'autoriser la disposition de l'unité 527 et de son souffleur usagé;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ces équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-124

ATTRIBUTION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÎLOTS DE POUBELLES (DÉCHETS ET RECYCLAGE)

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et la livraison d'îlots de poubelles (déchets et recyclage) à être installés en bordure de rues ou de pistes multi-usagers;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 27 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant la fourniture et la livraison d'îlots de poubelles (déchets et recyclage) à être installés en bordure de rues ou de pistes multi-usagers, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise NI Produits inc., située au 1917, rue Le Chatelier, Laval, Québec, H7L 5B3, pour un montant total de 32 652,91 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 17 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-125

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) – ANNÉES 2023 À 2027

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-126

AUTORISATIONS – DISPOSITION D'ACTIF – VÉHICULE

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer un véhicule du Service des infrastructures et gestion des actifs de la flotte automobile de la Ville;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder à la disposition de ce véhicule portant le numéro 414, étant un camion 6 roues de marque Freightliner, modèle FL-80, de l'année 2001;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser la disposition du camion 414;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de cet actif;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la disposition de ces actifs, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-127

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial, canadien et international;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommée, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Zakarie Massi	CQUUC - Finale provinciale 2022 (Ultimate)	150 \$
Zakarie Massi	Canadian University Ultimate Championships 2022 (Ultimate)	300 \$
Alexia Chapados	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Anouk Dugas	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Évie Croteau	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Gabrielle Gagné	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Justine Remington	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Lolyta Peloquin	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Victoria Rose Fréchette	Championnat provincial L.E.R.Q (Junior AA) (Ringuette)	150 \$
Justine Martin	Festival du court métrage de Clermont-Ferrand (Cinéma)	500 \$
Coralie Beauregard	Championnat provincial L.E.R.Q (Cadette AA) (Ringuette)	150 \$
Séléna Benoît	Championnat provincial L.E.R.Q (Cadette AA) (Ringuette)	150 \$
Ève Côté	Championnat provincial L.E.R.Q (Cadette AA) (Ringuette)	150 \$
Laurie Claveau	Championnat provincial L.E.R.Q (Cadette AA) (Ringuette)	150 \$
Maxim Scully	Championnat provincial L.E.R.Q (Cadette AA) (Ringuette)	150 \$
Cole Renaud	56 ^e Finale des Jeux du Québec 2022 (Hockey)	73 \$
Jérémi Duclos-Claude	56 ^e Finale des Jeux du Québec 2022 (Hockey)	73 \$

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière d'un montant de 1 329,12 \$, représentant un total de seize (16) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'automne 2022 et de l'hiver 2023 du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc., répartie comme suit :

- Pour un montant de 913,77 \$, représentant onze (11) heures au taux horaire de 83,07 \$, pour un premier événement spécial, crédité sur la facturation de l'automne 2022;
- Pour un montant de 415,35 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 83,07 \$, pour un second événement spécial, crédité sur la facturation de l'hiver 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-129

AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR LA BASCULE – LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Clé des champs est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de voir à la planification et à l'organisation de loisirs pour les jeunes de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel;

ATTENDU QUE plusieurs Julievillois et Julievilloises profitent actuellement des services de cet organisme durant les mois de septembre à mai;

ATTENDU QUE l'organisme a organisé et offert pour la première fois, durant la saison estivale 2022, le camp de jour La Bascule, afin de pouvoir assurer une continuité de services à sa clientèle durant toute l'année et ainsi pouvoir donner du répit aux familles des usagers, peu importe leur âge et peu importe la saison;

ATTENDU QUE la première édition du camp de jour La Bascule fut un succès, notamment parce que l'organisme la Clé des champs et ses animateurs ont une très bonne connaissance des problématiques et enjeux auxquels font face les personnes vivant avec un handicap;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie encourage la prise en charge du milieu dans diverses sphères d'activité en accompagnant et en supportant les organismes locaux;

ATTENDU QUE la tenue de ce camp de jour, organisé et animé par la Clé des champs, remplace le camp de jour qui était auparavant offert par la Ville de Sainte-Julie (camp Méli-Mélo);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'offrir une subvention de 30 000 \$ à l'organisme la Clé des champs Sainte-Julie inc. afin de lui permettre d'offrir, pour une seconde année, un camp de jour estival pour les résidents de Sainte-Julie vivant avec un handicap physique ou intellectuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-130

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2025 –
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

ATTENDU le programme d'aide financière pour l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la signature et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 du MCC;

De s'engager à financer le coût total du projet, y compris la portion correspondant à la subvention du MCC;

De désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie aux fins de ce projet et de l'autoriser à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-131

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES 2023

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 27 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2023 par les organismes suivants, aux dates indiquées ci-dessous :

Dates	Organismes
29 avril	57 ^e Groupe Scout de Sainte-Julie
27 mai	Maison des jeunes de Sainte-Julie
8 juillet	Club de patinage artistique de Ste-Julie inc.

16 septembre	La Maison de l'entraide de Ste-Julie inc.
14 octobre	École de karaté Sankudo Sainte-Julie
18 novembre	Les Fines Lames de Ste-Julie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-132

**ADOPTION – MISE À JOUR – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la mise à jour de la *Politique de soutien aux organismes* de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, résolution 22-250;

ATTENDU QUE, par souci de cohérence et pour mieux répondre aux besoins des organismes, il est également pertinent d'apporter certaines modifications à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 27 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* de la Ville de Sainte-Julie, telle que mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-133

**ADOPTION – POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE les organismes communautaires apportent une contribution essentielle à la qualité de vie de la population julievilloise, en offrant des services non couverts par le réseau public;

ATTENDU la mise à jour de la *Politique de soutien aux organismes* de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, résolution 22-250;

ATTENDU QU'à la suite de cette mise à jour et pour mieux répondre aux besoins des organismes communautaires, il est devenu nécessaire de créer une nouvelle politique d'aide financière aux organismes communautaires ainsi qu'une grille pour procéder à l'analyse de leurs demandes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 27 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter la nouvelle *Politique d'aide financière aux organismes communautaires* de la Ville de Sainte-Julie ainsi que la grille d'analyse des demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-134

APPROBATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES – PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2022-2027

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) consulte les municipalités sur le document intitulé « Projet de Planification des besoins d'espace 2022-2027 », dont le processus de planification s'est amorcé en juin 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des documents du CSSP portant sur les besoins et la capacité d'accueil des écoles sur le territoire de Sainte-Julie pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord avec le document du CSSP qui fait notamment état qu'avec l'accroissement démographique sur le territoire et les nouveaux projets résidentiels, la capacité d'accueil des écoles tant primaires que secondaires demeure suffisante pour la période 2022-2027;

ATTENDU QUE l'école secondaire offre d'excellents services d'enseignement aux élèves;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau accueille des classes régulières de la 1^{re} à la 3^e secondaire ainsi que des classes spécialisées de type IDTIC de la 1^{re} à la 5^e secondaire, en priorisant les élèves de la Ville de Sainte-Julie, la sélection des élèves se faisant aléatoirement parmi toutes les candidatures reçues;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que sa population étudiante puisse accéder à une école secondaire complète près de leur domicile;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que le CSSP évalue les possibilités de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4^e et 5^e secondaire, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC;

ATTENDU QUE cette bonification de l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau bénéficierait à la population étudiante, aux familles ainsi qu'à l'environnement en diminuant par le fait même les déplacements et les émissions de GES sur le territoire;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie approuve le document du CSSP intitulé « Projet de Planification des besoins d'espace 2022-2027 », tout en réitérant la demande formulée en 2021 par la résolution 21-092, soit de demander au CSSP qu'il évalue les possibilités de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4^e et 5^e secondaire, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-135

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1303 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 805 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 805 000 \$ (PROJET R-1293, LOT 1)

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1303 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 805 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 805 000 \$ (Projet R-1293, lot 1)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1303 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-136

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE A-719 ET DE CRÉER, À MÊME CELLE-CI, UNE NOUVELLE ZONE A-720 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE DERNIÈRE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications aux dispositions de la zone A-719 afin que celle-ci concorde avec la vision de la Ville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023, sous le numéro 23-070;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023, sous le numéro 23-113;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-137

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE LÉONARD-DE VINCI

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite sur la rue Léonard-De Vinci à 4,5 mètres, afin de permettre l'agrandissement d'entreprises tout en préservant un espace suffisant pour permettre la plantation d'arbres en bordure de la voie publique*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023, sous le numéro 23-071;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023, sous le numéro 23-114;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-138

ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS USAGES DES ZONES A-719 ET A-720

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023, sous le numéro 23-072;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023, sous le numéro 23-115;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-139

ADOPTION – RÈGLEMENT 1302 CONCERNANT LES PASSAGES POUR PIÉTONS ET LEUR SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (ci-après le « Code »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se doter d'un règlement qui vient préciser les emplacements des passages pour piétons sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie et ainsi prescrire avec clarté les endroits où les règles relatives aux passages pour piétons édictées par le Code s'appliquent;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023, sous le numéro 23-112;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1302 concernant les passages pour piétons et leur signalisation sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Marché des sucres de Sainte-Julie – 25 mars 2023** – Malgré le froid, plus de 1 400 Julievillois sont venus faire leurs emplettes auprès des marchands agroalimentaires. Les membres du conseil et M. Mario Lemay félicitent tous les employés qui ont été impliqués dans la réalisation de l'activité.
- **Cérémonie de la persévérance scolaire** – M. Lemay souligne que les membres du conseil et lui ont honoré 27 jeunes des écoles primaires et de l'école secondaire de Sainte-Julie qui se sont démarqués dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire*. Cette année, deux nouveautés ont été ajoutées à la cérémonie, soit la reconnaissance des membres du personnel scolaire s'étant démarqués par leur persévérance et la remise de deux bourses de 750 \$ et 500 \$ visant à soutenir des projets mis en place par le personnel scolaire pour motiver les élèves.
- **Travaux sur le chemin de la Belle-Rivière** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable effectue des travaux de réparation du pont d'étagement du chemin de la Belle-Rivière, qui surplombe l'autoroute 30. Les travaux ont débuté le 3 avril et se termineront en septembre 2023.
- **Vente d'arbres à prix réduit** – Le 12 avril prochain à 9 h, la Ville tiendra une vente d'arbres à prix réduit. Les citoyens peuvent se procurer l'un des 320 arbres offerts à un coût variant entre 40 \$ et 50 \$.
- **Camps de jour** – Les inscriptions pour les camps de jour de cet été auront lieu le 24 avril prochain, dès 9 h.
- **Spectacle de Jean-Philippe Sylvestre** – M. Lemay mentionne que le Julievillois Jean-Philippe Sylvestre, pianiste de renommée mondiale qui a joué sur la plupart des grandes scènes du monde, sera à Sainte-Julie pour un récital à l'église de Sainte-Julie, le 22 avril prochain.
- **Jog ma ville** – M. Lemay invite les Julievillois.es à participer à Jog ma ville qui aura lieu le dimanche 7 mai 2023.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Suzanne Leblanc, Mme Marie-Claude Fafard et M. Michel Decoste

- Mmes Leblanc et Fafard posent différentes questions concernant la décision du comité de démolition d'approuver la démolition de la résidence unifamiliale située au 500, boulevard Saint-Joseph, déposent une pétition écrite de près de cent signatures de citoyens qui s'opposent à cette décision et expliquent les raisons de leur opposition.

Par ailleurs, M. Decoste mentionne ne pas avoir reçu la lettre de la Ville l'informant de la décision du comité de démolition.

M. Lemay répond aux questions de ces citoyens, prend note de leurs commentaires et résume brièvement l'historique du processus de démolition effectué depuis 2019 dans ce dossier.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne, en réponse aux commentaires des citoyens qui s'opposent à la construction d'un nouveau projet résidentiel au 500, boulevard Saint-Joseph, mentionne que malgré les 600 logements au Vivacité et le grand nombre de véhicules, cela n'a pas nui à la circulation. M. Champagne mentionne également que le nouveau projet offrira des logements de 5 ½ pièces au loyer de près de 1 600 \$ par mois.

M. Lemay explique que ces logements s'adressent à une clientèle particulière qui ne veut pas de maison ou de condo.

- M. Champagne indique qu'il aurait été bien de construire plutôt des logements sociaux.

M. Lemay mentionne que la Ville travaille actuellement sur un projet en ce sens, ailleurs sur le territoire de la ville.

- M. Champagne demande si le centre communautaire de Sainte-Julie est inclus au secteur du Vieux-Village.

M. Lemay répond par l'affirmative.

M. Louis Lefebvre

- M. Lefebvre demande si la clôture qui doit être aménagée à la limite des terrains résidentiels du Domaine des Hauts-Bois assurera une barrière aux chevreuils qui ravagent arbres et arbustes du quartier. Sinon, la Ville prévoit-elle être proactive face à cette problématique avant l'hiver prochain? Si oui, de quelle façon?

M. Lemay mentionne que la surpopulation de chevreuils est en effet un problème dans la région. La Sépaq, qui gère le parc national du Mont-Saint-Bruno, est au fait du problème et est en discussion avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour trouver des solutions. La Ville suit attentivement ce dossier.

M. Félix Gendron

- M. Gendron demande ce que la Ville envisage de faire pour les adolescents et pose les questions suivantes :

Y a-t-il des projets d'amélioration à l'école secondaire du Grand-Coteau en ce qui a trait aux infrastructures, tels skatepark, surface de dek hockey et volley-ball?

M. Lemay répond que dès cet été, un skatepark sera aménagé au parc N.-P.-Lapierre, juste à côté de l'école secondaire. Quant à cette dernière, la Ville sait qu'elle a des projets de bonification de ses plateaux sportifs, dont des terrains de dek hockey et de volley-ball.

La Ville prévoit-elle aménager une patinoire extérieure couverte et réfrigérée?

M. Lemay mentionne que la Ville est préoccupée par le réchauffement climatique et les fermetures de plus en plus fréquentes des patinoires extérieures. La Ville réfléchit à développer un projet de patinoire réfrigérée et sa réalisation dépendra des disponibilités budgétaires.

Y a-t-il des projets à venir au parc Edmour-J.-Harvey?

M. Lemay mentionne qu'à court terme, la Ville doit repenser le stationnement du parc Edmour-J.-Harvey, qui est régulièrement à pleine capacité. De plus, la Ville effectuera la réfection du chalet rouge pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des organismes.

Qu'est-ce que la Ville a l'intention de faire avec le terrain du garage à l'intersection du boulevard des Hauts-Bois et du chemin du Fer-à-Cheval?

M. Lemay indique que ce terrain n'appartient pas à la Ville; il a été acquis par le propriétaire du centre commercial situé juste à côté.

Mme Lamoureux

- Mme Lamoureux mentionne que lorsqu'il y a eu la construction de condos sur la rue Principale, la Ville avait promis un bel aménagement paysager et pourtant, ce n'est pas le cas.

M. Lemay mentionne que la Ville s'est améliorée au niveau des exigences des aménagements paysagers et ce sera le cas pour le projet de construction résidentiel sur le terrain du 500, boulevard Saint-Joseph.

Mme Marie-Claude Fafard

- Mme Fafard demande si la Ville s'assurera que l'aménagement paysager sera respecté au 500, boulevard Saint-Joseph, notamment au niveau de la plantation de nouveaux arbres.

M. Lemay mentionne que si certains arbres ne peuvent être plantés parce qu'il y a une problématique au niveau du sol, les arbres seront plantés ailleurs sur le territoire de la Ville.

- Mme Fafard demande si, une fois le projet construit, le propriétaire peut transformer les logements locatifs en condominiums.

M. Lemay répond que la Ville n'a aucune autorité à cet effet. Même si les logements locatifs sont transformés en condominiums, ils demeurent tout de même des logements et précise qu'en ce moment, la demande est aux logements locatifs.

23-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS